



Guideduréfèrent

Une aide immédiate, intensive et de courte durée à domicile pour les jeunes de 0 à 17 ans et leur famille

Service de 1^{ère} ligne, le programme CAFE vise à désamorcer la crise familiale et à répondre aux besoins sous-jacents à la crise. Il offre une intervention immédiate et structurée, de manière à ce qu'elle soit :

- **rapide**, lors d'une visite dans la famille dans un délai de deux heures suivant la réception de la référence;
- **intensive** et adaptée aux besoins du jeune et de sa famille, jusqu'à deux à trois rencontres par semaine;
- à **court terme** (moins de 12 semaines);
- fondée sur une **évaluation systémique** des besoins du jeune et de la famille;
- **accessible** dans le milieu naturel de la famille.

En utilisant la crise comme levier de changement, l'intervenant CAFE contribue au maintien des jeunes dans leur famille, offrant ainsi une alternative à l'utilisation du signalement ou du placement.

Critères d'admissibilité au programme CAFE



- Jeunes de 0 à 17 ans et leur famille.
- Crise au sein de la famille.
- Familles sur le territoire desservi par le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal : Saint-Léonard, Saint-Michel, Rosemont, Hochelaga-Maisonneuve, Anjou, Mercier, Montréal-Est, Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles.
- Le parent signale une situation d'impasse relationnelle ou personnelle qui génère, chez lui ou chez les autres membres de la famille, une détresse psychologique, un sentiment d'urgence ou d'impuissance à résoudre la situation.
- Risque de rupture relationnelle ou de passage à l'acte s'il n'y a pas d'intervention rapide.
- Désir de recevoir une aide immédiate.
- Consentement de la famille à la référence au programme CAFE.
- La famille ne fait pas déjà l'objet d'un suivi actif au CLSC.

Pour accéder au programme CAFE

Après avoir obtenu l'accord des parents et vérifié **les critères d'admissibilité** au programme, les intervenants réfèrent la demande à l'intervenant CAFE selon l'horaire suivant :

- 9 h à 21 h, 7 jours sur 7, 365 jours par année.
- Trajectoire 21h à 9h en collaboration avec le 811 (option 2) et UPS-Justice

Modalités de référence :

Demandes évaluées et orientées par :

- Accueil psychosocial des CLSC
- Info-social
- Accueil de la Direction de la protection de la jeunesse
- Service de police de la Ville de Montréal
- Hôpitaux partenaires : Hôpital Sainte-Justine,
- Hôpital de Montréal pour enfants, Hôpital Maisonneuve-Rosemont
- Autres partenariats spécifiques

Informations utiles à transmettre à l'intervenant CAFE :

- **Identification de la famille** : adresse, téléphone des parents, dates de naissance du jeune et de ses parents.
- **Situation problématique** : contexte, élément déclencheur, dangerosité de la situation.
- **Problématiques identifiées chez le jeune ou chez les parents** : types de comportements, santé mentale, idée suicidaire, consommation, etc.
- **Consentement de la famille** : acceptation du parent pour une aide immédiate à domicile, accord du jeune à propos de l'offre de services.